

Les mesures de sensibilisation des jeunes individus aux méfaits du tabac en Wallonie

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 588 (2016-2017) 1

- Question écrite du 21/02/2017
 - de WARZEE-CAVERENNE Valérie
 - à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Dans son étude, datant du 25 février 2015 intitulée « Position des jeunes vis-à-vis de la cigarette et des publicités pour le tabac », GFK met en exergue le fait que sur les 547 jeunes âgés de 18 à 25 ans interrogés en Flandre et au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, presque la moitié a déjà touché à une cigarette, un peu moins d'un tiers fume régulièrement et un cinquième fume quotidiennement.

Il est important de préciser qu'il existe une disparité entre les jeunes fumeurs flamands et wallons puisque ces derniers sont 26 pour cent à être des fumeurs réguliers contre 17 pour cent en Flandre.

Il n'est pas inutile de rappeler que le tabac tue un consommateur sur deux, ce qui constituent 15 000 décès chaque année. C'est la raison pour laquelle il est primordial de faire de la lutte contre le tabagisme une des priorités des politiques de santé. Pour ce faire, la Région wallonne s'est dotée depuis 2003 d'un Plan wallon sans tabac. De plus, le dispositif stratégique opérationnel pluriannuel 2016-2018 s'appuie sur les engagements pris par les Régions et le Gouvernement fédéral lors de la ratification de la convention-cadre pour la lutte antitabac et est censé s'articuler autour des cinq stratégies de la Charte d'Ottawa.

Au sein de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, l'article de 12 intitulé "Education, communication, formation et sensibilisation du public" a particulièrement retenu mon attention. Ce dernier invite chaque partie à "promouvoir et renforcer la sensibilisation du public aux questions ayant trait à la lutte antitabac, en utilisant, selon qu'il conviendra, tous les outils de communication disponibles".

A l'heure actuelle, quelles mesures ont-elles été prises par la Wallonie pour mettre en application cet article 12 ? Quels sont les moyens d'actions déployés sur le terrain, notamment auprès des publics plus sensibles tels que les jeunes? Existe-t-il une synergie avec les autres niveaux de pouvoir ?

- Réponse du 07/03/2017
 - de PREVOT Maxime

La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac a été élaborée pour réagir à l'épidémie de tabagisme. Elle a été ratifiée par les entités fédérées et l'État fédéral en 2005. Les parties prenantes s'engagent à mettre en place diverses mesures visant à réduire la consommation de tabac, notamment par l'éducation, la communication, la formation et la sensibilisation du public.

Le travail qui peut être accompli par la Région auprès des jeunes et de leur environnement consiste, en matière de prévention du tabagisme, à favoriser une distanciation par rapport à la cigarette, non seulement auprès des jeunes, mais aussi auprès des parents. En effet, plus la personne commence à fumer jeune, plus elle aura des difficultés à arrêter. En outre, il est particulièrement important de diminuer le tabagisme des parents à la fois pour éviter d'exposer les enfants à la fumée du tabac, et parce que la consommation de tabac par l'entourage contribue « à l'acceptabilité sociale du tabac, qui conduit les jeunes à y voir un produit de consommation comme un autre et non une substance dépendogène dangereuse qui tue la moitié de ceux qui en consomment régulièrement ».

Cependant, « on croit généralement que, pour mettre les jeunes en garde contre les méfaits du tabac, il faut adopter une démarche différente de celle suivie pour les adultes, mais une action pédagogique s'adressant à toutes les tranches d'âge parvient mieux à modifier le comportement des jeunes que les campagnes qui leur sont spécialement destinées.

Les campagnes antitabac visant à dissuader les enfants de consommer du tabac sont en vogue auprès des responsables politiques et trouvent un écho auprès du grand public, mais elles ne contribuent pas véritablement à empêcher les jeunes d'essayer de fumer ou de commencer à fumer si elles sont menées dans le cadre des programmes scolaires d'éducation pour la santé. En axant les initiatives de sensibilisation sur les enfants, on risque de négliger l'action menée auprès de l'ensemble de la population, qui a un plus grand impact à long terme » pour reprendre les mots utilisés sur le site de l'OMS (<http://www.who.int/tobacco/control/populations/youth/fr/>).

En outre, il est important d'être particulièrement vigilant en matière de prévention de la consommation de tabac ou d'autres drogues : une campagne de prévention auprès des jeunes peut facilement être soit inutile, soit même contre-productive. L'industrie du tabac connaît d'ailleurs parfaitement ce phénomène puisqu'elle a subventionné elle-même de soi-disant campagnes de prévention qui n'étaient que des publicités déguisées. Mais, même avec beaucoup de bonne volonté, une campagne de prévention peut manquer sa cible ou avoir l'effet inverse auprès des jeunes, surtout les adolescents qui n'ont pas nécessairement envie de suivre l'avis des adultes bien intentionnés.

Pour revenir aux actions entreprises par la Wallonie, celle-ci subventionne plusieurs acteurs en matière de lutte contre le tabagisme, dont le FARES (le Fonds des Affections Respiratoires) et la Fondation contre le Cancer. Ces acteurs sont réunis dans le Plan wallon sans tabac. Ce groupe utilise des stratégies qui impliquent une approche multifactorielle et globale. Ses actions consistent notamment à concevoir et promouvoir des dynamiques et des supports destinés à outiller les professionnels et à informer le grand public sur les aides disponibles.

Les démarches éducatives permettent de développer chez les personnes des aptitudes leur donnant plus de capacités pour agir, individuellement et collectivement. Elles visent le renforcement des compétences psychosociales pour renforcer les facteurs de protection face aux comportements à risques.

Un autre aspect important des démarches de prévention ou d'aide à l'arrêt du tabagisme reprises dans le Plan wallon sans tabac est l'orientation des actions vers les publics les moins favorisés. En effet, si la consommation de tabac diminue de manière globale, elle stagne chez les publics aux revenus ou au niveau de diplôme les moins élevés. Les jeunes de ces familles sont particulièrement exposés au tabac, dans leur famille et, même à l'école, parmi leurs pairs.

En ce qui concerne les autres niveaux de pouvoir, mon Cabinet participe à l'Intercabinet Cellule Générale de Politique en matière de drogues. Le tabac fait bien sûr partie des thèmes discutés. L'objectif est notamment de communiquer sur les actions entreprises par chaque entité et de veiller à l'adéquation des mesures prises par les différentes entités.

La prévention du tabagisme fait, naturellement, partie de mon Plan de prévention et de promotion de la santé qui vient d'être présenté au Gouvernement. Dans le cadre de l'opérationnalisation de ce Plan de prévention, les parties prenantes en matière de tabagisme seront réunies pour évaluer s'il est nécessaire de créer de nouvelles actions et/ou de renforcer les actions existantes.